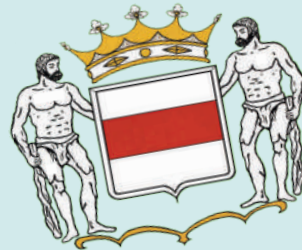


Henrichemont Le Mag n°23



**17 logements seniors sur le site de
l'ancien EHPAD : le projet est lancé !**

**Le béguinage : vivre mieux
dans un environnement
solidaire et convivial**

Décembre 2025



Page 2 :
Environnement

Page 3 :
Le mot du maire

Page 4 :
Vie de la commune

Page 6 :
Expression libre

Page 7 :
Écoles
Nouveaux commerces- artisans
La Borne

Environnement

Herbe de la pampa



L'herbe de la pampa ou **Cortaderia selloana** est une plante vivace originaire d'Amérique du Sud, reconnaissable par son imposante touffe de feuilles et à ses plumeaux pouvant aller du blanc au rose en passant par le jaune.

Elle est fréquente dans les jardins auxquels elles donnent une touche bohème.

Classée comme invasive, l'herbe de la pampa se propage rapidement (ses graines peuvent aisément parcourir 25 km !), prend le dessus sur les espèces végétales locales et peut causer de graves irritations chez les personnes allergiques.

Le 2 mars 2023, un avenant à l'arrêté ministériel du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain a ainsi ajouté la Cortaderia Selloana à la liste des plantes exotiques envahissantes autour desquelles toute activité est interdite. C'est pourquoi, depuis avril 2024, **cette plante est interdite sur le territoire français**. La détention, le transport, le colportage, l'utilisation, l'échange, la mise en vente, la vente ou l'achat de spécimens vivants sont illégaux.

L'article L415-3 du Code de l'environnement prévoit, si cette herbe est retrouvée dans votre jardin, une sanction peut aller « **jusqu'à trois ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende** ». **Mieux vaut donc l'arracher !**

Informations légales

Henrichemont Le Mag – Directeur de publication : G. Bureau, Maire d'Henrichemont
Comité de rédaction : Florence Semence, les membres de la commission Information et communication
Imprimeur : Imprimerie du Mont Henri, 9 place Henri IV, 18250 Henrichemont- Septembre 2025
Crédit photos : hrohmman (herbes de la pampa), Jean-Christophe Benoist (CC BY 3.0) béguinage d'Amsterdam, <https://www.vivre-en-beguinage.fr>
(béguinage de Paray-le-Monial), Teff dit Gégé, France Loire.

Contacts :

Mairie : 02 48 26 70 04 - mairiehenrichemont@orange.fr

Site : www.henrichemont.fr

Réseaux sociaux :

www.facebook.com/mairiehenrichemont et www.instagram.com/mairiedhenrichemont

Application mymairie : télécharger l'appli via App Store ou Google play en tapant Henrichemont au niveau de la recherche.



Un béguinage « Séniors » verra le jour sur notre commune « Une réponse innovante aux enjeux du bien vieillir »

Fruit du travail initié depuis plusieurs années avec la société « France Loire » le projet de 17 logements seniors sur le site de l'ancien Ehpad a été définitivement acté.

Destiné à des personnes autonomes désireuses de rompre avec l'isolement et permettant de créer du lien social, ce futur complexe immobilier est une opportunité assez exceptionnelle pour Henrichemont avec de multiples avantages.

Il s'agit tout d'abord de répondre à une demande, conséquence d'un vieillissement constant et régulier de la population, puisque d'ici 2050, une personne sur trois dans notre région sera sénior.

En favorisant le maintien de l'autonomie, le béguinage est l'étape intermédiaire qui manque entre le domicile et l'accompagnement médicalisé.

Il permet aux résidents de maintenir leur indépendance tout en bénéficiant du voisinage, des animations prévues sur le site et d'un environnement sécurisant.

Il s'agit de plus d'une solution accessible financièrement avec des tarifs de location constituant une véritable alternative aux autres solutions d'hébergement.

Il s'agit également de permettre la valorisation et la réhabilitation du site de l'ancien EHPAD, particulièrement vétuste mais idéalement placé pour un projet de ce type, avec notamment la proximité de la place Henri IV.

Les commerces et services étant ainsi facilement accessibles.

Sur le plan architectural, les travaux

envisagés auront pour objectif de trouver un équilibre entre la démolition des bâtiments obsolètes et inutilisables et la conservation du patrimoine historique.

Il s'agit enfin pour Henrichemont de bénéficier d'un investissement de cet envergure, entièrement pris en charge par la société France Loire, porteur du projet, sans aucune participation financière de la commune et ceci pour un montant de travaux estimé à ce jour à près de 4 millions d'euros.

Le développement des infrastructures d'une commune comme la nôtre dépend des choix et des moyens propres disponibles mais il dépend également des accords passés avec les collectivités ou structures partenaires en capacité d'investir à Henrichemont pour l'Intérêt de tous.

Ce projet de Béguinage en est une illustration particulièrement pertinente.

Je souhaite à chacune et à chacun d'entre vous d'excellentes fêtes de fin d'année.

J'aurai le plaisir de vous retrouver le vendredi 09 janvier prochain pour la soirée consacrée aux vœux du Maire.



Bien sincèrement,
Gilles Bureau
Maire d'Henrichemont



Béguinage Séniors France Loire

Un peu d'histoire



Le béguinage est apparu dans les Flandres au début du XIII^e siècle. À cette époque, les bouleversements économiques, l'essor du commerce, le développement des villes, l'émergence de nouveaux ordres religieux favorisent une quête spirituelle plus libre. C'est ainsi que des femmes, souvent veuves ou célibataires, choisirent de vivre ensemble dans des communautés appelées béguinages, sans prononcer de vœux monastiques.

Ces femmes, appelées béguines, menaient une vie pieuse, active et indépendante. Elles se consacraient à la prière, aux soins des malades, à l'enseignement ou à des travaux

artisansaux. Le béguinage leur offrait un cadre sécurisé, souvent composé de petites maisons regroupées autour d'un jardin et d'une chapelle. Contrairement aux religieuses, elles pouvaient quitter le béguinage, se marier ou retourner à la vie civile. Cette liberté attirait de nombreuses femmes en quête d'un espace spirituel sans soumission à une autorité masculine ou ecclésiastique.

Le mouvement s'étendit rapidement dans les régions du nord de la France : Douai, Lille, Cambrai, Valenciennes, Saint-Quentin...

Déclin et renouveau

Le béguinage connut un déclin à partir du XVII^e siècle, notamment sous la pression de l'Église qui voyait d'un mauvais œil cette forme de vie religieuse autonome. Lors de la Révolution française, les biens furent confisqués, les communautés dispersées.

Aujourd'hui, le concept renaît sous plusieurs formes. L'une d'elle, le béguinage chrétien, propose une vie communautaire fondée sur la fraternité et la prière. La seconde forme est dédiée aux séniors qui recherchent un environnement sécurisant et convivial afin de lutter contre l'isolement.

A Henrichemont, un projet de béguinage vous a été présenté au printemps, lors de la réunion publique. Il s'agit de faire, à la place de l'ancienne maison de retraite, un lieu de vie en partenariat avec France Loire.

Le projet consiste en un ensemble de maisons individuelles spécialement pensé et conçu pour des personnes autonomes, mais qui souhaitent rompre leur isolement. Les habitations sont de plain-pied, de taille modérée, orientées vers un espace extérieur central et arboré afin de faciliter les rencontres et les échanges. Ces logements, 17 au total, s'adresseront principalement à une population âgée de 60 à 85 ans. Seuls ou en couple, les locataires auront ainsi leur propre espace de vie tout en bénéficiant d'un environnement sécurisant et socialement enrichissant grâce à des espaces de convivialité.



Béguinage de Paray-le-Monial

Des professionnels proposeront des animations (gym, cuisine, jeux de société, sorties...) et des services sont mis à disposition. L'étude est en cours et les plans ne sont pas encore connus. Le compromis de vente a été signé et les démarches pour la demande de permis de construire sont en cours

Rénovation de l'église

Ainsi que vous l'avez découvert dans le bulletin municipal de septembre, des travaux sont nécessaires pour sécuriser la façade de notre église. Le coût de cette restauration étant important, nous avons fait appel à la fondation du patrimoine qui nous accompagne techniquement et financièrement dans ce projet.

Pour pouvoir bénéficier de cette subvention, nous avons lancé une souscription publique destinée aux particuliers, aux entreprises et aux associations.

Les fonds ainsi collectés seront intégralement consacrés au financement de ce projet qui s'élève à 59 000 € HT. Ces dons bénéficient d'une réduction d'impôt de 75% de leur montant.

À ce jour, le montant minimal indispensable pour pouvoir lancer les travaux a été atteint et les entreprises vont pouvoir intervenir. Les travaux devraient débuter mi-février. Tout dépendra de la météo. En cas de gel, ces travaux seront repoussés.

Toutefois, vous pouvez encore donner. Pour cela, deux possibilités :

- faire un virement via www.fondation-patrimoine.org/103638.
- faire un chèque à l'ordre de Fondation du patrimoine à renvoyer à la fondation du patrimoine ou à déposer en mairie. L'adresse de la Fondation du patrimoine est la suivante : Fondation du patrimoine, DR Centre-Val de Loire BP 70289, 75867 PDC PARIS 18

Un grand merci à toutes et à tous pour votre contribution.



Vœux

La traditionnelle cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 9 janvier à partir de 18h30 à la salle polyvalente.

À cette occasion, les prix du concours de dessin seront remis aux gagnants et un concert des élèves de l'école de musique ravira petits et grands.

Bien vivre ensemble

Un arrêt minute est un emplacement de parking réservé uniquement pour un court arrêt et pas pour un stationnement. L'idée est que le conducteur débarque son ou ses passagers et reparte immédiatement pour laisser la place au véhicule suivant.

Le dépose-minute devant le cabinet du kiné est donc destiné à déposer et venir chercher les personnes ayant un rendez-vous. Ce n'est, en aucun cas, une place de parking sur laquelle vous pouvez rester plusieurs heures. Merci de votre compréhension.

Calendrier prévisionnel des conseils municipaux

Les dates des prochains conseils municipaux ne sont pas encore connues. Elles seront indiquées environ une semaine à l'avance sur le site de la commune, l'application mymairie, la page Facebook et le panneau numérique. Si vous n'accédez pas à ces moyens de communication et souhaitez être présent à l'un de ces conseils, nous vous invitons à prendre contact avec la mairie qui vous confirmera la date.

Hiver = froid, neige, verglas



L'hiver est de retour avec ses journées courtes, le froid, la neige et le verglas.

Lorsque de tels épisodes surviennent, en particulier la neige et/ou le verglas, la commune déneige, sale ou sable les voies communales en débutant par les axes prioritaires :

- la route d'Achères pour rejoindre Bourges qui est l'axe utilisé par les secours,
- les abords de l'école, du collège, de la crèche, de la mairie.

Puis viennent les autres rues, selon leur fréquence d'utilisation.

Ces épisodes représentent un risque non négligeable pour les piétons, en particulier pour les plus vulnérables. La marche devient difficile, les trottoirs glissent, la délimitation entre trottoir et voirie peut être masquée par la neige.

C'est pourquoi les riverains, qu'ils soient propriétaires ou locataires ont :

- obligation de balayer les feuilles mortes et autres détritiques favorisant les glissades,
- obligation de balayer la neige devant leur habitation et de dégager un passage pour les piétons,
- obligation de répandre du sable, du sel, de la cendre ou de la sciure de bois devant chez eux,
- interdiction de faire couler de l'eau (même chaude) sur la voie publique afin d'éviter la formation de glace.

Pour éviter les accidents voici quelques conseils et astuces :

- avant l'arrivée des premiers flocons, procurez-vous du sel de déneigement ou du sable,
- si vous devez vous déplacer avec votre véhicule : allumez vos feux de croisement et phares antibrouillard, roulez doucement et soyez attentifs aux zones verglacées, équipez-vous de pneus hivernaux.

En cas d'accident, votre responsabilité peut être engagée notamment en cas de neige et/ou de verglas si vous n'avez pas dégagé votre portion de trottoir.

Expression libre

Que cette période de Noël et de Nouvel An vous apporte douceur, joie et partages.

Que vos foyers s'emplissent de rires, de chaleur, et de moments simples qui font les bonheurs de la vie.

Que celles et ceux qui sont loin reviennent près de vous, que ceux qui sont seuls trouvent une présence, une écoute, une main tendue.

Que les enfants puissent rêver, s'émerveiller, et que cet émerveillement nous inspire tous.

À toutes les familles, aux nouveaux arrivants comme à ceux dont les racines plongent profondément dans notre terre, nous souhaitons des fêtes lumineuses et chaleureuses.

Que 2026 soit pour chacun une année placée sous le signe du bonheur, de la santé, de la réussite et de la fraternité.

B. HURIEZ, G. NOYAT, C. LOOSLI et F. JANSONNIE

Conformément à la loi en vigueur le groupe d'opposition a possibilité, à sa demande, de disposer d'un espace dans le bulletin municipal. Ce texte n'engage que leurs auteurs et en aucun cas la municipalité.

École



Le projet de réhabilitation énergétique de l'école primaire et la végétalisation de la cour est en cours. Il a été approuvé dans le cadre de la convention Petites Villes de Demain.

Les subventions obtenues s'élèvent à 70% du montant des travaux estimé à 880 000€ HT.

Lors du conseil municipal du 19 novembre 2025, le choix des entreprises proposées par la commission a été validé.

La première réunion de chantier s'est tenue le mercredi 17 décembre. Toutes les autres réunions auront lieu le mercredi après-midi afin de ne pas gêner élèves et enseignantes.

Les travaux débiteront mi-janvier.

Nouveaux commerces-artisans



L'Atelier Couture

Confection sur mesure, créations artisanales, retouches, tricot, crochet, habillement, ameublement, ateliers, cours de couture.

21 place Henri IV

18250 Henrichemont

Tél. : Mélodie 06 24 69 50 01,

Sarah : 06 61 11 90 97

lateliercouturehenrichemont@gmail.com

Facebook : L'Atelier Couture

Instagram : l_atelier.couture



Ouvert du mardi au samedi 9h - 12h et 15h- 18h.

Coup2 Coeur.immo

Julien Duprat E.I.

16 place Henri IV

18250 Henrichemont

Tél. : 06 87 75 11 73

j.duprat@coup2coeur.immo



La Borne



Nombreuses visites aux Grands Feux

Trouver un lit disponible à La Borne pendant les Grands Feux : mission impossible, Tom Cruise n'est même pas venu relever le défi. Cette session a vu une fréquentation équivalente à l'année dernière, qui elle a enregistré un record de visites, avec un temps moins clément pour cette édition. La formule concoctée par tous les bénévoles à l'œuvre, céramistes ou pas, serait-elle une martingale ?

Le Centre céramique contemporaine La Borne a enregistré un peu plus de 3 000 entrées dans son espace exposition (payant). Des 1 000 bols préparés par les adhérents de l'Association des Céramistes de La Borne en restent 10. Les 120 bols, supplémentaires, cuits lors de ces Grands Feux, défournés, et vendus sur place ont accaparé les préférences.

Une des particularités fort appréciée lors de ces événements : les soupes. Des équipes de volontaires épluchent les légumes et préparent la soupe du jour. L'association Les Amis de la Borne équipée de matériel quasi professionnel réussit à fournir 80 litres de soupe par jour pour le bonheur de tous.

L'esprit bon enfant tout au long de ces journées vouées aux cuissons bois de céramiques attirent jeunes, moins jeunes et anciens. Cette année, assez commun de rencontrer des personnes, pas du tout impliquées dans le monde de la céramique, attirées par la curiosité de rencontrer une profession authentique qui utilise des éléments naturels.

Une programmation variée, de qualité, a permis au public de récolter du savoir, des idées et des informations spécifiques liées au métier.

Teff, dit Gégé



GRANDS FEUX 2025

En haut : la cour de la salle des fêtes.

Au milieu : des étudiants du CNIFOP de Saint Amant en Puisaye ont conduit le four Girel 3E, une cuisson tranquille, calme, comparée à celles réalisées dans les fours moins sophistiqués.

En bas à gauche : démonstration de Carien van Dongen

En bas à droite : démonstration de tournage de JF Thierion.

